

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37332</b>	De <b>M. Pierre Morel-À-L'Huissier</b> ( UDI et Indépendants - Lozère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transformation et fonction publiques		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > administration	<b>Tête d'analyse</b> >Réflexions en cours sur les ARS	<b>Analyse</b> > Réflexions en cours sur les ARS.
Question publiée au JO le : <b>23/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>03/08/2021</b> Date de renouvellement : <b>16/11/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques sur les critiques de plus en plus acerbes qui se font jour depuis de nombreux mois au sujet des ARS et plus globalement sur l'organisation du ministère de la santé. Élus locaux, parlementaires, fédérations professionnelles, médecins, spécialistes... se rejoignent pour contester à la fois les décisions des ARS mais également leur inadaptation aux réalités territoriales. Dès lors, la question se pose sur l'écoute attentive du Gouvernement concernant ce mouvement de fond. Il lui demande de lui faire part des réflexions en cours et de lui préciser si une véritable prise de conscience apparaît au niveau national sur les dysfonctionnements des ARS en France et sur leur incapacité à gérer un certain nombre de domaines liés à la crise et à la désertification médicale.